

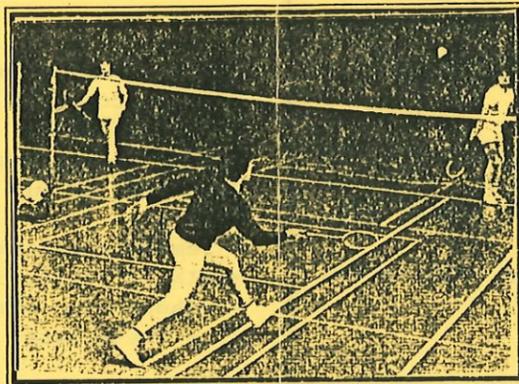
BADMINTON

A SAINTE-ANASTASIE

UN SPORT COMPLET POUR TOUS



Originnaire des Indes, le badminton fut réintroduit en Angleterre vers la fin du 19^{ème} siècle. Très pratiqué dans les pays asiatiques et le nord de l'Europe, il n'est entré au Jeux Olympiques que depuis quelques années. En France, la pratique du badminton connaît un essor fulgurant et le nombre d'adeptes ne fait que progresser.



Le badminton se pratique exclusivement en salle sur un terrain de 13m 40 par 6m 10. On y joue en simple ou en double (2 ou 4 joueurs). Le volant doit être repris de volée, sans toucher le sol par dessus un filet de 1m 55. La raquette, très légère (100 Grs) permet de renvoyer le volant à des vitesses de plus de 150 KM/H.

Sport idéal pour s'amuser et se détendre en famille, le badminton n'en demeure pas moins le plus physique des sports de raquette. Démarrage, flexion, extension, rapidité des déplacements latéraux, etc ...

Vous êtes les bienvenus chaque dimanche matin de 10h à 12h (sauf matches de basket-ball). Inutile de posséder une raquette pour débiter, nous vous en prêterons une.

SPORTIVEMENT VOTRE et à dimanche prochain !

Ultérieurement, et en fonction du désir des adhérents, un autre entraînement pourrait avoir lieu un soir de la semaine...

EN PUISANT DANS NOS ARCHIVES TRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL (SEANCE DU 8 OCTOBRE 1820)

L'an mil huit cent vingt, le huit octobre, le Conseil Municipal de SAINTE-ANASTASIE réuni par convocation de Monsieur le Maire dans la salle de Mairie pour lui communiquer la lettre de Monsieur le Sous-Préfet annonçant la naissance du Duc de Bordeaux, ordonnant des réjouissances publiques en cette occasion.

A cette nouvelle, le cri de "vive le Roi et la Dynastie des Bourbons" est instantanément sorti de toutes les bouches ; un feu de joie a été allumé en présence de tout le cortège municipal, les maisons ont été illuminées et les habitants ont montré la plus grande allégresse pour cet heureux événement qui comble de joie toutes les âmes vraiment françaises.

.....

A cette même époque, le Conseil Municipal faisait l'inventaire du domaine communal:

- une église avec clocher et sa cloche,
- un cimetière,
- un presbytère,

- une forêt bois taillis de chênes blancs et verts au Deffens,
- un four à cuire le pain au Hameau de Naple.

COLONIES DE VACANCES ODEL VAR

Pensez dès aujourd'hui à l'inscription de vos enfants.
Adressez vous au secrétariat à la Mairie.

HORAIRES D'OUVERTURE DU "BAR RESTAURANT DES AMIS"

Pendant la belle saison, le "Bar Restaurant des Amis", modifie ses horaires de la façon suivante :

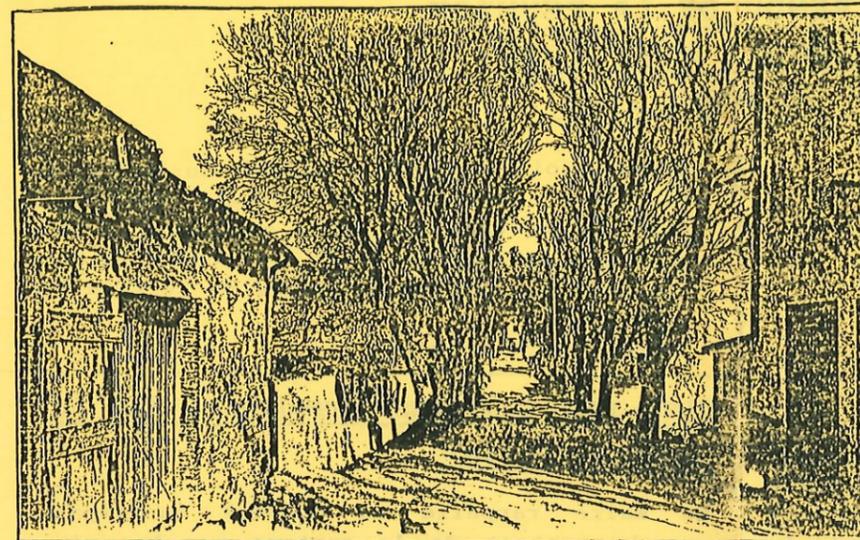
- ouverture tous les jours de la semaine le matin et l'après-midi.

SAINTE-ANASTASIE



BULLETTIN MUNICIPAL

AVRIL 1994
N°56



SAINTE-ANASTASIE -Avenue de la Gare
Aujourd'hui, Avenue du Général de Gaulle.

LE MOT DU MAIRE

Il ne se passe guère de temps, hormis en période électorale, où l'on ne découvre dans la presse locale de vibrants et touchants appels à l'union sportive cantonale -quelques disciplines et quelques clubs y étant toutefois plus particulièrement attachés-.

Dans l'ensemble, le raisonnement est simple : la population du Canton a triplé, le nombre des sportifs a connu le même essor, donc, là où il y avait huit clubs, il n'en faut plus qu'un ! Élémentaire...

Mais comme dans les contrats d'assurance, la lecture des petites lignes nous apporte de lumineuses explications selon lesquelles "les équipes fanions coûtent très cher" et n'arrivent plus dans ces conditions, qu'à aligner de faméliques représentations.

Certes, l'intercommunalité a ses adeptes, dont je suis lorsqu'il s'agit de mettre en commun des moyens indispensables à la réalisation d'objectifs que nous ne pourrions atteindre seuls.

C'est le cas par exemple, du traitement des déchets ménagers, des transports scolaires, de la voirie...

Quant à la politique sportive de la Commune, définie et réaffirmée à maintes reprises tant par les Elus que par les représentants associatifs, elle est parfaitement claire :

- nous accueillons à SAINTE-ANASTASIE, sans aucune restriction, tous ceux qui, quelle que soit leur commune de résidence, souhaitent participer à nos activités et utiliser nos installations.

- Nous assumons cette charge et ne demandons pour cela, aucune participation financière aux villages voisins.

- La logique de ce choix nous conduit donc à n'accorder aucune subvention à des clubs, intercommunaux ou non, n'acceptant pas intégralement cette charte.

ELEMENTAIRE ...

Jean-Pierre MORIN

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 1994

ETAIENT PRESENTS :

MM. CUENOT, DEHAYE, RAYNAUD, BROSSAUD, ABELLO,
REMY, TOSELLO, LALANDEC, ISTRIA,
MMES LAURENT, BOCQUET.
Sous la présidence de M. MORIN.

ETAIT ABSENT :

M. CORBIER donne pouvoir à M. MORIN.

Pour cette séance consacrée, pour l'essentiel à des décisions budgétaires, le Maire rappelle les principaux objectifs définis en 1989 et presque entièrement réalisés aujourd'hui.

Les efforts de gestion et le respect de la planification budgétaire ont permis à la Commune de maintenir depuis six années les taux d'imposition locale.

Ce 6ème budget primitif respecte cette démarche et permet l'achèvement des travaux programmés, ceci en dépit d'un contexte économique particulièrement difficile.

Cette année encore l'accent est mis sur la modération des dépenses de fonctionnement et la poursuite des investissements. Ce budget traduit la maîtrise et même l'amélioration de la charge d'endettement de la Commune.

M. Robert DEHAYE, 2ème Adjoint chargé des finances, présente ensuite au Conseil l'ensemble des délibérations budgétaires.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION LOCALE 1994

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les taux d'imposition pour les taxes d'habitation, les taxes foncières ainsi que pour la taxe professionnelle, applicables à l'exercice 1994.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire les taux votés en 1994, soit :

- Taxe d'Habitation.....8,88 %
- Taxe sur le Foncier Bâti.....17,59 %
- Taxe sur le Foncier non Bâti..87,35 %
- Taxe Professionnelle.....24,68 %

Adopté par le Conseil Municipal à l'unanimité.

VOTE DU MONTANT DE LA REDEVANCE ORDURES MENAGERES

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu, avant le vote du budget primitif, de fixer pour 1994 le montant de la redevance des ordures ménagères.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le montant de cette redevance à 450F. décide également de fixer à 14 000 F la redevance des ordures ménagères du terrain de camping.
Adopté à l'unanimité.

VOTE DES SURTAXES COMMUNALES EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le montant de la surtaxe sur le prix de l'eau et de l'assainissement doit être fixé chaque année avant le 1er avril.

Il propose de fixer comme suit cette surtaxe pour 1994 :

- le m³ pour l'eau.....0,60 F
- le m³ pour l'assainissement....2,40 F
- prime fixe eau.....38,00 F
- prime fixe assainissement.....31,00 F

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 1994

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du budget primitif 1994 :

Dépenses de fonctionnement.....5 269 298,00
Dépenses d'investissement.....1 934 429,00

Recettes de fonctionnement.....5 269 298,00
Recettes d'investissement.....1 934 429,00

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le budget primitif 1994.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF EAU ET ASSAINISSEMENT 1994

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du budget annexe du service public d'assainissement et de distribution d'eau potable qui se répartit ainsi :

Dépenses d'exploitation.....396 944,00
Recettes d'exploitation.....396 944,00

Dépenses d'investissement....129 760,00
Recettes d'investissement....129 760,00

MOIS D'AVRIL :

Belle réussite pour le tournoi du lundi de Pâques à la salle polyvalente (la presse en a fait de nombreux articles). Pour mémoire, par équipe (4), SAINTE-ANASTASIE termine 1ère.

Le 09/04 : Défaite de nos Minimes (sans tonus) à domicile contre FREJUS par 25 à 60.

Le 10/04 : Le retour du revers : excellente prestation de nos Cadets (à domicile) qui battent largement CAVALAIRE par 76 à 59, ce qui leur permet de prendre la 2ème place au classement.

Un grand bravo à tous, joueurs, joueuses et dirigeants.

Le Président
Guy BRUZZONE

10ème TOUR DU VAR CYCLOTOURISTE

Cette épreuve sportive organisée le 12 mai par Monsieur Yves GACHELIN, part de TOULON à 07 heures et arrive à FREJUS vers 18 heures.

Le passage à SAINTE-ANASTASIE est prévu à partir de 10 H 30.

LES MEDAILLES SPORTIFS DU VAR A SAINTE-ANASTASIE

Le dimanche 17 avril, SAINTE-ANASTASIE a accueilli à la salle polyvalente l'Assemblée Générale des Médailleurs de la Jeunesse et des Sports du Département.

Cette réunion annuelle s'est déroulée en présence du responsable de la jeunesse et des sports, du Maire de SAINTE-ANASTASIE et de plusieurs dirigeants sportifs de la Commune dont Messieurs BRUZZONE et JURAVER.

Après épuisement de l'ordre du jour, le Président AUDIFFREN remerciait, sur proposition du Maire, Messieurs SCLAFANI et BROSSAUD pour les services rendus depuis 10 ans à la cause des sports dans notre Commune.

TENNIS

Comme chaque année à cette époque, la serrure du court de tennis a été remplacée. Cette opération coïncide avec le renouvellement des cartes de membres.

Pour obtenir une nouvelle clef, vous devez, soit :

- remettre l'ancienne à la Trésorière (Nanou MORIN 94.72.24.05).
- adhérer au club en s'adressant également à la Trésorière.

LA VIE AU VILLAGE

Le samedi 9 avril, la librairie Charlemagne à TOULON organisait une rencontre avec le peintre "Robert MENDOZE" à l'occasion de la sortie du livre qui lui est consacré (Robert MENDOZE Ed. FUZ-ART).

La renommée et le talent de notre concitoyen résidant au Hameau de Naple, se voient ainsi une nouvelle fois affirmés.

Nous l'en félicitons et lui souhaitons d'autres succès.

RENCONTRE EN AVRIL



Séance de dédicace à la librairie Charlemagne

MUSIQUE A SAINTE-ANASTASIE

Un concert vocal nous est offert le vendredi 6 mai prochain à la salle polyvalente, par les chanteurs de la classe de Madame Irina KARPOVITZ, professeur de chant au Centre Musical de GAREOULT.

Au programme : HANDEL, SCHUBERT, PERGOLISE, SCARLATTI, MOZART, GOUNOD, LOHOR, STRAUSS, OFFENBACH, MESSAGER...

Au piano : Eric PACHET.

LA VIE ASSOCIATIVE

SECOURS POPULAIRE FRANCAIS

Le Comité du Secours Populaire recherche à louer un local (entrepôt, garage ou autre...).

Faire offre au 94.72.27.57 ou 94.72.20.00



LES RANDONNEURS DE SAINTE-ANASTASIE

La réunion trimestrielle du club a eu lieu le 11 avril à la salle polyvalente. Dans une ambiance très amicale et sympathique, le programme du 2ème trimestre fut rapidement établi, l'un ou l'autre des adhérents acceptant la responsabilité d'une marche, soit du mardi matin, soit de toute la journée (trois sorties de la journée prévues pour le trimestre). Après avoir réglé diverses questions qui se présentent inévitablement lors de la création d'un club et enregistré les nouvelles inscriptions, tous les randonneurs et leurs conjoints se sont réunis autour de la table pour le "verre de l'amitié" traditionnel, accompagné de savoureuses pizzas et autres douceurs, préparées par des "randonneuses" aussi expertes dans le domaine de la cuisine que dans celui de la marche.

Rappelons que pour tout renseignement sur le club, il convient de s'adresser à la Mairie de SAINTE-ANASTASIE et que tous les rendez-vous pour aller marcher ont lieu chaque mardi, à 8 heures 30, devant la salle polyvalente.

La Présidente
Marie LAURENT

BASKET-BALL

MOIS DE MARS :

Le 23/03 : A SAINTE-ANASTASIE, nos Mini-Poussins sont battus par SALERNES par 14 à 10. Nos Babys sauvent l'honneur et battent SALERNES 12 à 6.

Le 26/03 : A SAINTE-ANASTASIE (match retour) nos Mini-Poussins battent LORGUES par 24 à 2.

Les jours passent et se ressemblent pour nos Pitchounets (Mini-Poussins) qui perdent à nouveau à SALERNES (1er de leur Poule) par 8 à 16 (match retour).

Toujours nos Babys à l'honneur qui battent SALERNES, chez eux, par 8 à 4.

Très bon résultat de nos Benjamins à ROQUEBRUNE qui gagnent par 26 à 12. Toutes les joueuses présentes à cette rencontre sont à féliciter.

Le 27/03 : Grand rassemblement de Babys aux ARCS. Comme il se doit, nos Pitchounets sont au rendez-vous avec 2 équipes (1 et 2), comportement plus que flatteur :

- équipe (1) 8ème sur 20
- équipe (2) 12ème sur 20.



Les équipes de Basket-Ball de SAINTE-ANASTASIE.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le budget primitif eau et assainissement 1994.

INDEMNITE DE LOGEMENT SUSCEPTIBLE D'ETRE ALLOUEE AUX MEMBRES DU CORPS ENSEIGNANT

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article 3 du décret du 02/05/83, Monsieur le Préfet doit recueillir l'avis des Communes avant toute fixation par ses soins du montant de l'indemnité de logement susceptible d'être allouée aux instituteurs pour l'année 1993, ceci conformément au décret du 02/03/93 N°83-367.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, émet un avis favorable à la proposition formulée par le Comité des finances locales, de porter le montant de la dotation pour l'année 1993 de 12 735 F à 12 862 F. Adopté à l'unanimité.

VOTE DES SUBVENTIONS ASSOCIATIVES

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu, comme chaque année, d'accorder une subvention aux organismes ci-dessous :

COMITE DES FETES.....	26 000 F
ASSOCIATION "VOULOIR".....	1 500 F
BOUCLES DE L'ISOLE.....	10 000 F
CLUB DE BASKET.....	15 000 F
CLUB DE FOOT.....	15 000 F
CLUB DE VOLLEY.....	5 000 F
BADMINTON.....	1 000 F
BOULISTES.....	6 000 F
RANDONNEURS DE STE-ANASTASIE....	1 000 F
RANDONNEURS DE L'ISOLE.....	1 500 F
CHASSE.....	1 500 F
AMICALE DES DONNEURS DE SANG....	1 000 F
MEDAILLES MILITAIRES.....	900 F
COMBATTANTS VOLONTAIRES FLASSANS..	900 F
SECOURS POPULAIRE.....	2 000 F
LES VAROIS VERS LES AUTRES.....	2 000 F
REFUGE ANIMALIER.....	500 F
FONDATION ALEXIS DANAN.....	500 F
ECOLE DE MUSIQUE.....	3 446 F
C.C.A.S.....	10 000 F
BUDGET EAU ASSAINISSEMENT.....	212 794 F

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser les subventions ci-dessus désignées.

SIVOM DU PAYS BRIGNOLAIS : TOURISME

Par délibération du 27/10/89, le Conseil Municipal a voté l'adhésion de la Commune au SIVOM DU PAYS BRIGNOLAIS dans lequel chaque action mise en oeuvre fait l'objet d'une décision particulière de la part de chaque Commune.

Par délibération en date du 08/12/89, le Conseil Municipal a donné son accord "de principe" pour l'adhésion de la Commune à une opération programmée de développement économique et touristique entreprise par l'Association du PAYS BRIGNOLAIS. Aujourd'hui, compte-tenu d'orientations qu'il estime imprécises, le Conseil Municipal décide de ne pas confirmer cet accord de principe.

Soucieux cependant de préserver une possibilité de coopération intercommunale intégrant des projets concrets et chiffrés dont il maîtrisera l'évolution, le Conseil Municipal se propose de réexaminer le moment venu, son éventuelle adhésion à "l'action tourisme".

Cette possibilité est liée au strict maintien du cadre syndical tel qu'il a été défini par les statuts du SIVOM DU PAYS BRIGNOLAIS créé le 3 avril 1990 par arrêté sous-préfectoral.

Adopté à l'unanimité.

SIVOM DU PAYS BRIGNOLAIS : PIDAF

Par délibération du 27/10/89, le Conseil Municipal a voté l'adhésion de la Commune au SIVOM DU PAYS BRIGNOLAIS dans lequel chaque action mise en oeuvre fait l'objet d'une décision particulière de la part de chaque Commune.

Le 13/12/89, le Conseil Municipal a donné "son accord de principe" pour l'adhésion de la Commune à l'élaboration d'un plan intercommunal de débroussaillage et d'aménagement forestier.

Le Maire propose au Conseil Municipal de confirmer cet accord de principe et donc d'adhérer à l'action PIDAF.

Adopté à l'unanimité.

SIVOM DU PAYS BRIGNOLAIS : O.P.A.H.

Par délibération du 27/10/89, le Conseil Municipal a voté l'adhésion de la Commune au SIVOM DU PAYS BRIGNOLAIS dans lequel chaque action mise en oeuvre fait l'objet d'une décision particulière de la part de chaque Commune.

Par délibération du 27/12/89, le Conseil Municipal a donné son accord "de principe" pour adhérer à une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.).

Aujourd'hui, estimant cette action sans objet, en dépit des efforts entrepris, le Conseil Municipal décide de ne pas confirmer cet accord de principe. Adopté à l'unanimité.

ACQUISITION D'UNE PARCELLE

Suite à la proposition de Monsieur et Madame PRIEUR Gabriel, propriétaire à SAINTE-ANASTASIE, le Maire demande au Conseil de se prononcer sur l'opportunité pour la Commune d'acquérir une parcelle sise

au lieu-dit "La Font du Vert" cadastrée section A N°636, le tout pour une contenance de 427 m².

Monsieur et Madame PRIEUR ont donné leur accord pour une transaction à l'amiable au prix de 53 375 F soit 125 F le m².

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal

décide l'acquisition de cette parcelle au prix de 53 375 F soit 125 F le m², donne pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à cette transaction chez Maître Claude EMERIC, Notaire à GAREOULT.

Adopté à l'unanimité.

CHRONIQUE MUNICIPALE

POLICE MUNICIPALE

Pendant les heures ouvrables :

- s'adresser ou téléphoner à la Mairie 94.72.21.19.

En dehors des heures ouvrables et en cas d'urgence :

- téléphoner au 94.72.24.91.

Enfin, pour les événements graves (incendie, accident, désordre...) ou en cas de non réponse aux numéros précédents, appeler le 18 (Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie).

Véhicule de première intervention en cas d'incendie.

Comme les années précédentes, le véhicule municipal de première intervention est mis en service depuis le 15 mars.

1) En semaine et durant les heures ouvrables il est assuré par le personnel municipal (94.72.21.19).

2) En dehors des heures ouvrables et durant le week-end, un service de permanence est organisé :

Tél. 94.72.24.91 (Garde)
94.72.25.85 (Adjoint Sécurité)
94.72.23.22 (Président C.C.F.F.)
94.72.24.05 (Mairie)

Dans tous les cas, téléphoner prioritairement au 18 (Pompiers).

PREVENTION INCENDIE

Depuis le 15 mars et jusqu'au 31 mai, l'incinération des résidus de débroussaillage est soumise à déclaration.

Les imprimés sont disponibles en Mairie et doivent être déposés au plus tard 7 jours avant l'opération de brûlage.

SERVICE DE GARDE DES MEDÉCINS

Le 01 mai.....Dr CHRESTIAN.....94.69.78.75.

Le 08 mai.....Dr BARIBAUD.....94.69.72.83.

Le 12 mai.....Dr AURENS.....94.72.26.07.

Le 15 mai.....Dr PONSON.....94.28.32.89.

Le 22 mai.....Dr FAURE.....94.78.33.81.

Le 23 mai.....Dr FAURE.....94.78.33.81.

ASSISTANTE SOCIALE

Mlle SITVALA, Assistante Sociale, tient sa permanence à la Mairie, le premier jeudi de chaque mois, de 10 heures à 12 heures.

BIBLIOBUS

Le bibliobus stationnera à SAINTE-ANASTASIE, PARKING DES FERRAGES, de 14 heures à 15 heures 30, le mardi 31 mai.

INTERVENTION SUR LES RESEAUX PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Numéro d'appel : 94.86.34.61.
puis N° donné par répondeur.

TROP DE MAISONS SONT DÉTRUITES PAR LE FEU AUPRES DE PISCINES PLEINES !!



RENFERMANT AU MOINS 36 m³ LA PLUS MODESTE DES PISCINES EQUIVAUT A 18 ENGINS D'INCENDIE OU 6 CANADAIRS!



CONSULTATION DU CADASTRE

Le Directeur Départemental du Cadastre nous rappelle dans une note que ses services sont encombrés inutilement par des personnes qui se rendent à DRAGUIGNAN pour consulter "le cadastre de DRAGUIGNAN".

"Le cadastre de DRAGUIGNAN" est identique en tous points à celui dont dispose la Mairie de SAINTE-ANASTASIE.

Il est donc inutile de se déplacer à DRAGUIGNAN pour recueillir les mêmes renseignements qu'à SAINTE-ANASTASIE.

Rappelons que la consultation du cadastre est publique, donc librement accessible à tous mais que toute photocopie d'une partie du cadastre est interdite en raison du copyright. Elle doit être réclamée au service du cadastre de DRAGUIGNAN.

D'autre part, les matrices cadastrales sont désormais mises sur micro-fiches et toute copie donne lieu à la perception d'une redevance.

Après le mot du Maire (page 1) :

Extrait d'article paru dans VAR MATIN le 7 avril 1994 :

...dans les années 80, la progression démographique aidant, les amateurs du ballon rond se font de plus en plus nombreux, ainsi que les adhérents des catégories jeunes. Cependant, l'équipe fanion peut difficilement aligner le nombre réglementaire de joueurs...

...vers la création d'un club cantonal...il semblerait que l'unanimité (?) se fasse autour de la création d'un club unique cantonal...la balle est dans le camps des élus...

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES CHEMINS

Le programme 1994 du Syndicat Intercommunal des Chemins a été arrêté lundi 11 avril.

Pour SAINTE-ANASTASIE, il concernera :

- la rue de Provence (partiellement).
- le début du chemin des Vignarets.
- la rue A. Daudet et la rue du Pont-Vieux.
- le carrefour de la Place de la Gare : réfection de la chaussée, évacuation des eaux de pluie, emplacements des containers à déchets.
- Place du cimetière.
- Place de l'école maternelle.

La SCREG, entreprise retenue pour l'exécution des travaux sur l'ensemble du canton, a prévu, pour ce qui concerne notre village :

- dernière semaine d'août : travaux préparatoires.
- deux premières semaines de septembre: travaux de finition.

Il est évident que ce planning est indicatif, ce type de travaux étant toujours soumis aux aléas du temps.

ÉCOLES

Les Jeux Olympiques scolaires de SAINTE-ANASTASIE sont toujours attendus avec impatience tant par les organisateurs (enseignants et parents d'élèves) que par nos athlètes en culottes courtes.

Cette sympathique épreuve était "programmée" cette année pour le 9 avril. Hélas ! un temps inclement a contraint les responsables à reporter cette compétition.

Rendez-vous est donc donné le SAMEDI MATIN 7 MAI à la salle polyvalente et au terrain de foot-ball.

Nous vous demandons de venir nombreux encourager ces valeureux sportifs.

SO.VA.PA.J

Société Varoise de

Parcs et Jardins

Etude - Création Espaces Verts
Arrosage Automatique
Elagage - Débroussaillage

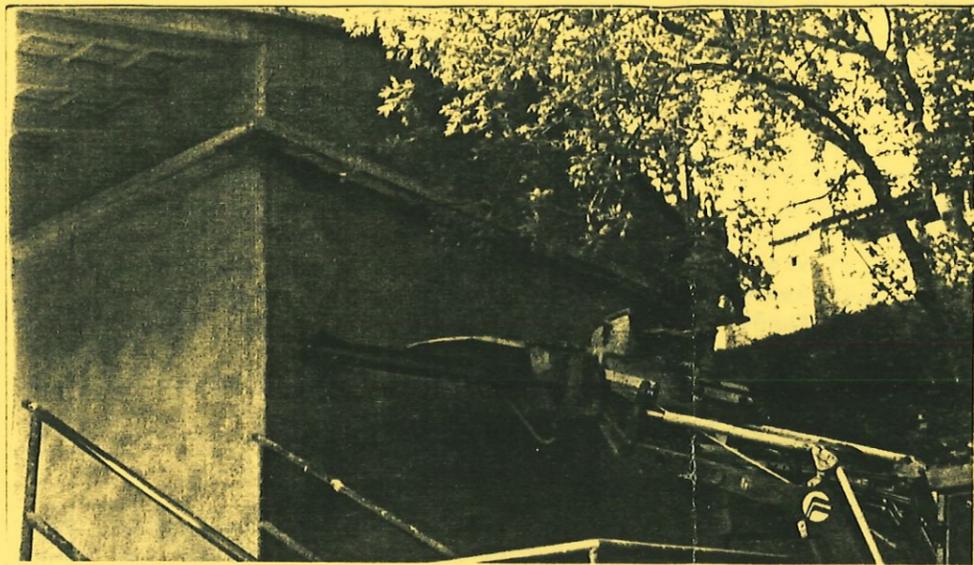
"LES VIGNARETS" 83136 STE - ANASTASIE - T. 94.72.29.92

CAMIONS VENTE

"PROVENCE OUTILLAGE" stationnera le vendredi 6 mai, PARKING DES FERRAGES.

"AUVERGNE COUTELLERIE" stationnera le dimanche 15 mai, PARKING DES FERRAGES.

DU 15 MARS AU 15 AVRIL



- Achèvement du crépissage du local des Cigales.

- Entretien du cimetière
taille des arbres desherbage

- Débroussaillage :
Travaux ponctuels.

- Ecoles :
Travaux d'entretien courants dont la pose d'un support mural de télévision et de magnétoscope.

- Re-crépissage de l'abri-bus de la Place de la Gare.

- Débroussaillage du chemin des Beaumettes (sentier botanique).

- Nettoyage de la Place de la Gare après la foire à la brocante et le marché paysan.

- Préparation des chemins à bétonner : un programme important est prévu du fait que les intempéries n'ont pas permis de réaliser celui de 1993.

Les riverains seront prévenus de la date d'exécution des travaux : la gêne occasionnée sera de l'ordre de 24 à 72 heures selon la longueur des sections de chemins à bétonner.

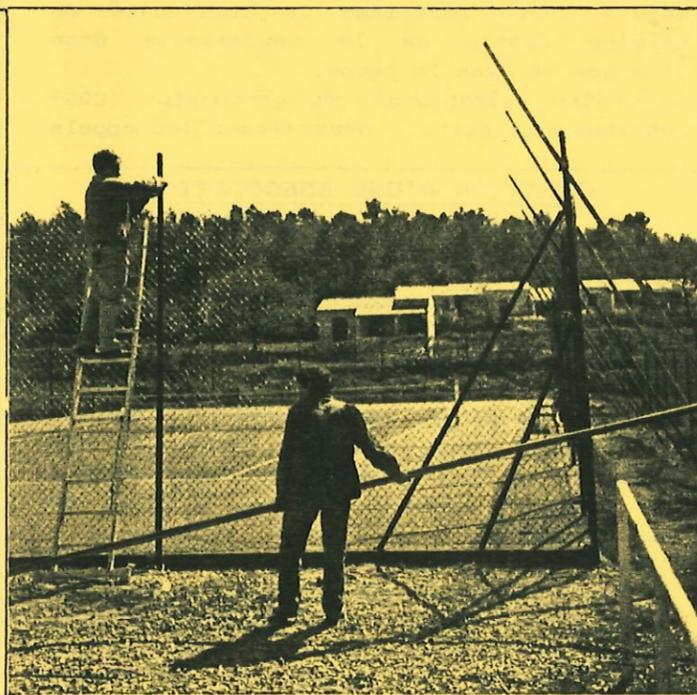
Nouvelle Mairie :

Travail des poutres apparentes.

Préparation du plafond en vue de la pose de plaques isothermiques.

Divers travaux de maçonnerie intérieurs et extérieurs.

Assurerai travaux de repassage et petit raccommodage, soit à domicile, soit chez moi. Tél.94.72.27.15. (heures des repas).



- Pose de jambes de force sur les poteaux de clôture du tennis pour contrecarrer l'effet des vents (en particulier du mistral) sur le filet coupe-vent.

LA SCOUMOUNE DES LAMPADAIRES !

Jusqu'à preuve du contraire, si les nez sont faits pour porter des lunettes, les lampadaires, eux, ont pour mission d'éclairer.

S'ils n'existaient pas sur le parking des Ferrages, il y a belle lurette que la Mairie

aurait connu un copieux défilé de protestataires de tous poils !

Mais c'était sans compter sur la scoumoune, cette chose poisseuse que seuls les exorcistes du Moyen-Age savaient conjurer. Et, comme il n'est plus possible de faire appel

à ces spécialistes tués par la Raison, semaine après semaine, nos lampadaires sont victimes, à des degrés divers, de méfaits plus ou moins graves.

Trois d'entre eux n'ont dû la vie sauve qu'aux solides entourages de protection, allègrement descellés de leur socle de béton par des automobilistes plus ou moins inconnus.

Et puis arriva le vendredi 1er avril, dans le secteur proche des escaliers où s'érigent trois lampadaires dont le prix est en rapport avec leur style. Peu avant la fin d'une émission, un bruit sec et violent fit sursauter un téléspectateur qui aperçut quelques instants plus tard par sa fenêtre un de ces lampadaires de style gisant à

terre de tout son long, abandonné seul à son sort, cassé net au ras des tiges de fixation.

Le lendemain, conciliabule autour de la victime, relevé de traces de pneu sur le socle -de la hauteur d'un trottoir- supputation sur les causes du méfait, interrogation du fabricant qui nous assure que l'embase du lampadaire est conçue pour résister à un choc de 2 tonnes !...

Certes, quand la réparation sera faite, des mesures sont envisagées pour protéger un patrimoine de valeur contre ceux ou celles qui changent de comportement dès qu'ils ont un volant entre les mains ou qui pensent se défigurer en chaussant des lunettes.

BRIGADE GENDARMERIE DE LA ROQUEBRUSSANNE

SECURITE PUBLIQUE

Le service de nuit des Brigades de Gendarmerie Départementale a été précisé dans une circulaire applicable dès le 1er mars 1994. Ce texte, qui s'inscrit dans le cadre de l'amélioration du système mis en place depuis 1990, réaffirme la continuité du service public de la Gendarmerie dans l'espace et dans le temps.

Le centre opérationnel du groupement (COG) continue, la nuit, à centraliser les appels

destinés aux unités territoriales. Face à un événement, il dépêche sur les lieux les patrouilles ou les unités pouvant intervenir le plus rapidement.

De surcroît, chaque brigade maintient toutes les nuits un permanent d'accueil qui, informé par le COG, est en mesure de prendre en compte la situation d'une personne en détresse se présentant à la porte de la brigade.

Tél. 24 H/24 H : 17.

CREATION D'UNE ASSOCIATION DU PERSONNEL COMMUNAL

La création d'une Association du Personnel Communal est une idée déjà ancienne qu'avait suggéré le Maire en 1989.

Depuis le temps a passé et pour diverses raisons, ce projet était resté en sommeil. Aujourd'hui donc, deuxième initiative pour susciter la mise sur pied de cette organisme purement associative dont l'objet est le suivant :

"Promouvoir et soutenir les activités sociales sportives et culturelles au profit du personnel Communal de SAINTE-ANASTASIE". Cette Association regroupant les employés titulaires et auxiliaires de la Commune vient donc d'être créée au cours d'une réunion amicale à la Mairie. La composition du bureau est le suivant :

PrésidentJacques.....GRISOLLE
Vice-Président.....Serge.....BRUSCA
Secrétaire.....Elisabeth....TORRENTE
Trésorière.....Michelle.....MERLE

REUNION DE LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DES SPORTS ET LOISIRS

La prochaine réunion est fixée au jeudi 5 mai à 18 heures à la salle polyvalente.

Ordre du jour :

- Calendrier estival.
- Saison sportive 94/95.
- Questions diverses.

LES ECOLIERS ET L'EAU

Ils travaillent avec les responsables de la Maison de l'eau douce.

Les élèves de l'école élémentaire ont visité récemment la station d'épuration du village. Ils ont tenté de comprendre son fonctionnement grâce à Messieurs QUESADA et GOLLETO de la S.E.E.R.C. et Monsieur Olivier MALEVAL de la Maison régionale de l'eau de BARJOLS.

A raison d'un jour par mois, pour chacune des trois classes, les élèves ont la chance de travailler avec les responsables de la maison régionale de l'eau qui est un centre d'initiation à l'environnement, spécialisé sur le milieu de l'eau douce et dont les représentants viennent dans les écoles pour sensibiliser les enfants au respect de l'environnement.

Depuis le mois de novembre 1993, les sujets abordés ont été nombreux et variés avec le concours des responsables de cet organisme : les plantes de la colline et celles du bord de l'eau, le cycle de l'eau, les crues de l'Issole. Des expériences scientifiques sur l'eau chez l'homme, les végétaux, les utilisations domestiques de l'eau, l'alimentation du village en eau potable, la station d'épuration ont également été menées.

Evidemment, ce travail se poursuivra jusqu'en juin et devrait continuer de la même façon l'an prochain. Du pain sur la planche mais aussi beaucoup de plaisir en perspective pour les enfants.